

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE LA MER ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL

ECONOMIE BLEUE

OUTILS POUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES ZONES MARINES ET CÔTIÈRES

MAI 2022

Pr. Samir Grimes



MAI 2022

École Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral.
Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique.
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

NOTE

Ce document est une note sur l'économie bleue dans le monde et en Algérie, il rapporte les principales définitions de l'économie bleue, quelques indicateurs clés au niveau mondial, méditerranéen et en Algérie. Il donne également une idée sur les étapes clés dans le processus institutionnel d'organisation du cadre national pour le développement de l'économie bleue et la gestion intégrée des zones côtières.

AUTEUR

Samir Grimes

CONCEPTION

Samir Grimes

CITATION

Grimes S., 2022. Économie bleue, outil pour le développement durable des zones marines et côtières. École Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral. Mai 2022, 28 p.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE LA MER ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL

ECONOMIE BLEUE

OUTILS POUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES ZONES MARINES ET CÔTIÈRES

MAI 2022

Pr. Samir Grimes



SOMMAIRE

L'ÉCONOMIE BLEUE, UN LEVIER
PUISSANT POUR LA
DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE
3 - DE L'ALGÉRIE



INDUSTRIES MARITIMES
ÉTABLIES ET INDUSTRIES
5 - EMERGENTES



INDICATEURS DE
8 - CÔTE ALGÉRIENNE



HISTORIQUE DE L'ÉCONOMIE
11 - BLEUE EN ALGÉRIE



13 - GOUVERNANCE



STRATÉGIE NATIONALE DE
L'ÉCONOMIE BLEUE
17 - (SNEB 2030)



STRATÉGIE NATIONALE DE
GESTION INTÉGRÉE DES ZONES
25 - CÔTIÈRES (SN GIZC 2030)



L'ÉCONOMIE BLEUE, UN PROCES-
SUS COMPLEXE -1



DÉFIS ET LEVIERS DE
L'ÉCONOMIE BLEUE EN
ALGÉRIE - 4



INDICATEURS GLOBAUX ET
REGIONAUX - 7



PRINCIPAUX SECTEURS
SOCIO-ÉCONOMIQUES - 9



LES HAUTEURS POTENTIEL
DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN
ALGÉRIE - 12



MESSAGES CLÉS
DE L'ÉCONOMIE BLEUE - 15



LES CONNAISSANCES ET LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ÉLÉMENTS
INCONTOURNABLES DE L'ÉCO-
NOMIE BLEUE - 23

L'ÉCONOMIE BLEUE, UN PROCESSUS COMPLEXE

MULTI-ACTEURS ET ACTIVITÉS, MULTI-REGLEMENTATIONS ET MULTI-ECHELLES

L'économie bleue vise d'abords à dépasser l'antagonisme entre le développement économique et l'intégrité de la mer en recherchant les articulations opérationnelles qui favorisent la compatibilité et une relation durable. C'est donc une stratégie à long terme qui doit soutenir le développement durable et une croissance économique équitable et dont les bénéfices doivent se ressentir au-delà de l'espace maritime et littoral, sur les populations de « l'interland ».

La Commission européenne définit l'économie bleue comme "Toutes les activités économiques liées aux océans, aux mers et aux côtes. Elle couvre un large éventail de secteurs établis et émergents interdépendants." Dans son rapport de 2022 sur l'économie bleue de l'UE, l'économie bleue englobe toutes les activités économiques sectorielles et intersectorielles basées sur ou liées, ou en relation avec les océans, les mers et les côtes, incluant les activités marines comme les entreprises activant dans les océans, les mers et les zones côtières ayant des activités liées aux ressources marines vivantes (pêche de capture et aquaculture) et les ressources non ressources marines non vivantes, telles que les énergies marines renouvelables, le dessalement de l'eau de mer, le transport maritime et le tourisme côtier. Pour l'UE l'économie bleue inclue aussi les activités liées à la mer qui utilisent des produits et/ou produisent des produits et services à partir de l'océan et de la mer ou activités basées sur l'océan comme le traitement des fruits de mer, la biotechnologie, la construction et la réparation navales, les activités portuaires, la technologie et les équipements, les services numériques, etc. Selon les Nations Unies l'économie bleue comprend un éventail de secteurs économiques et de politiques connexes qui, ensemble, déterminent si l'utilisation des ressources océaniques est durable. Cette approche met donc au centre des préoccupations le défi de la durabilité des océans et des mers, en considérant de manière pertinente et adaptée la pêche durable, l'intégrité des écosystèmes, la prévention de la pollution. Comme pour l'ensemble des

Une définition de l'économie bleue adaptée au contexte méditerranéen

« L'économie bleue est une économie circulaire peu polluante, efficace dans l'utilisation des ressources et basée sur des modes de consommation et de production durables, favorisant le bien-être humain et l'égalité sociale, génératrice de valeur économique et d'emplois, réduisant de manière significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques » (Source : Plan Bleu).

activités économiques la question de la résilience climatique des villes, activités et écosystèmes maritimes et côtiers est fondamentale pour l'économie bleue. En outre, l'économie bleue contribue directement à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier l'objectif 14 relatif aux océans et mers. Selon la Banque mondiale, l'économie bleue est "l'utilisation durable des ressources océaniques pour la croissance économique, l'amélioration des moyens de subsistance et l'emploi, tout en préservant la santé de l'écosystème océanique". La Banque mondiale définit l'économie bleue comme : "un concept qui vise à promouvoir la croissance économique, l'inclusion sociale et la préservation des moyens de subsistance tout en assurant la durabilité environnementale des océans et des zones côtières." Cela part du principe que les océans et les mers qui contribuent depuis très longtemps à l'économie et que l'exploitation intensive des ressources marines risquent de compromettre leur durabilité d'où l'accent qui est mis sur la durabilité plutôt que sur le profit. Selon la Fondation pour l'océan, la "nouvelle" économie bleue se concentre sur "les activités économiques basées sur l'océan et qui lui sont activement bénéfiques".

- Près de 90% du commerce mondial passe par la mer.
- Plus de 3 milliards de personnes dépendent des ressources marines et côtières pour leur subsistance.
- 50% des touristes internationaux se rendent dans les zones côtières.
- Les poissons fournissent 15 % de leur consommation de protéines animales à 4,3 milliards de personnes
- Les océans atténuent les CC (captent-stockent ≈ 30% du CO₂ (à acidité de 27% (150% en 2050).
- 80 % de la pollution marine provient de sources terrestres.
- Espèces exotiques envahissantes (eau de ballast, aquaculture, tourisme) ont un impact sévère sur les écosystèmes indigènes.
- ≈ 1/3 des stocks de poissons exploités sont en dessous des seuils critiques (1974, 1/10ème)

L'ÉCONOMIE BLEUE, UN LEVIER PUISSANT POUR LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE L'ALGÉRIE

Pays largement dépendant des recettes des hydrocarbures pour son développement, l'Algérie n'a d'autres choix que de transformer son modèle économique basé sur la rente et la fiscalité pétrolières. La transformation de ce modèle est un processus difficile, complexe et qui doit prendre plusieurs années, car outre, qu'il s'agit de revoir et de reconfigurer les systèmes de production au niveau national, une telle transition exige également de revoir en profondeur les modèles de coopération et de partenariats tant au niveau national qu'au niveau des espaces sahélo-africain et euro-méditerranéen. Dans ce contexte, l'espace, les ressources et les services maritimes sont aujourd'hui reconnus et perçus comme des leviers puissants et prometteurs pour la sortie de l'Algérie de sa dépendance des hydrocarbures et la réduction de sa vulnérabilité économique.

L'économie bleue en Algérie constitue donc un levier pour le développement durable des zones marines et côtières et intervient dans un contexte national marqué par la multiplication des défis et une transformation des « drivers » économiques et politiques. Cette transformation est soutenue par de fortes tensions sur les ressources énergétiques, les ressources en eaux et de manière générale sur les ressources naturelles et la biodiversité.

Les défis de la transition énergétique, de la sécurité alimentaire et de la sécurité sanitaire poseront des exigences de qualité incontournables en termes de Bon État Écologique et d'intelligence territoriale qui requièrent une adaptation de la gouvernance au regard de l'importance des ressources naturelles pour subvenir aux besoins économiques du pays. Ces défis interviennent en parallèle à la multiplication des alertes au niveau mondial, méditerranéen et africain sur un possible épuisement de certaines ressources naturelles et sur les effets désastreux du modèle de consommation et de production actuel au niveau global. A cet égard, les organisations internationales et régionales ne manquent pas d'attirer l'attention sur les dangereuses trajectoires que prennent les stocks halieutiques, la biodiversité marine, les nouvelles menaces « biologiques » et climatiques et leurs implications sur les services et les bénéfiques qui sont rendus par les écosystèmes naturels. Ces trajectoires qui pourraient causer des pertes et des dommages difficilement remplaçables ou remédiables ont poussé les organisations

internationales et régionales et en particulier les organisations onusiennes comme la CDB, le PNUE, l'UNFCCC, le PNUD, la FAO et l'UNESCO à engager une course contre la montre pour obtenir des accords contraignants sur le Bon État Écologique, le changement climatique, les déchets marins ainsi que sur l'utilisation de la biodiversité.

Au niveau méditerranéen, ces défis sont encore davantage exacerbés par le caractère semi ferme de la Mer Méditerranée mais également par la diversification des conflits de toutes nature qui empêchent de développer une action cohérente à l'échelle du bassin ou des sous bassins malgré une volonté politique dans le bassin occidental à travers l'initiative 5+5 qui s'est révélé être un cadre pertinent pour la concertation et l'ingénierie d'une coopération intelligente.

En parallèle, le développement technologique très rapide et l'accès de plus en plus facile aux espaces et profondeurs maritimes en Méditerranée repousse sans cesse les limites et les frontières de l'exploration et de l'investigation scientifique des grands fonds marins et de leur sous-sol ainsi que des eaux du large. Ces explorations mettent régulièrement en évidence de nouvelles niches de développement maritime provoquant une course vers les ressources génétiques marines et les nouveaux segments des biotechnologies marines. Ces nouveaux leviers du développement socio-économique en Méditerranée risquent de créer de nouvelles tensions sur la biodiversité marine qui est déjà exposée aux risques « traditionnels » de la pollution et des effets de la littoralisation intensive du développement auxquels est venu se greffer le changement climatique et ses multiples manifestations comme le réchauffement des eaux, les proliférations biologiques, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et les submersions marines.

[European Commission \(2022\). The EU Blue Economy Report. 2022. Publications Office of the European Union. Luxembourg.](#)

DÉFIS ET LEVIERS DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN ALGÉRIE

DÉFIS MARITIMES DE L'ALGÉRIE

La science, le savoir et les nouvelles technologies pour mieux comprendre les « drivers » maritimes à travers le développement des connaissances et des outils scientifiques et techniques. Ce défi est à mettre en lien avec des opportunités qu'offrent les zones marines et côtières de l'Algérie et potentiellement des espaces maritimes hors juridiction nationale dans le cadre de la coopération internationale.

La durabilité des ressources naturelles marines et côtières, par l'adaptation des modes de production et de consommation de ces ressources et en s'appuyant sur une prise de conscience généralisée quant aux risques engendrés pour ces ressources par des rapports fondés exclusivement sur le profil et la croissance et par conséquent les pertes et dommages occasionnés au pays.

Le repositionnement de l'Algérie comme puissance maritime méditerranéenne à travers, notamment le développement de son potentiel et de sa puissance scientifique, économique et de son indépendance économique et financière. Ce repositionnement passe également par le développement des capacités nationales de transport maritime, celui des infrastructures et des grands équipements maritimes ainsi que le développement de la construction et de la réparation navale et enfin le développement d'une offre diversifiée et durable de services maritimes par les opérateurs maritimes nationaux à la hauteur des défis maritimes de l'Algérie.

Résilience climatique par le développement et l'adaptation de pratiques sociales, économiques et industrielles climato-compatibles et amies de l'environnement

LEVIERS

Le développement, l'optimisation et l'intégration des compétences, des infrastructures et plateformes scientifiques et techniques.

Mettre en réseaux et en consortia nationaux et internationaux des établissements d'enseignement, de formation et de recherche scientifique du pays en privilégiant des partenariats scientifiques stratégiques en lien avec les défis maritimes de l'Algérie.

Mettre l'économie bleue au cœur du modèle économique de l'Algérie.

Renforcer de manière substantielle le rôle du secteur privé national dans la diversification des chaînes de valeurs des secteurs et segments maritimes.

Le développement de partenariats internationaux dans les secteurs économiques, financiers et industriels fondés sur l'intérêt mutuel et le respect de la souveraineté nationale.

Favoriser l'initiative et s'appuyer sur l'innovation sous toutes ses formes pour proposer des solutions durables à la société et à l'économie nationale face aux défis maritimes et climatiques de l'Algérie.

Remettre l'identité et la « profondeur » maritimes de l'Algérie au cœur du système éducatif national à travers la revitalisation des liens historiques maritimes des algériens. Revisiter l'histoire et la culture maritimes de l'Algérie à travers les outils de la modernité.

INDUSTRIES MARITIMES ÉTABLIES

PÉTROLE ET GAZ OFFSHORE EN EAUX PEU PROFONDES :

exploration et extraction de pétrole et de gaz naturel provenant de sources offshore peu profondes, y compris exploitation et maintenance des équipements ainsi que des services d'exploration liés à cette activité.

TRANSPORT :

le transport de fret et de passagers à travers les mers et les océans, le fret manutention, location et crédit-bail de matériel de transport par voie d'eau.

SERVICES AUX ENTREPRISES MARITIMES :

Services de soutien aux industries maritimes (assurance maritime et finance, conseil maritime, location, services techniques, inspection et surveillance, services de main-d'œuvre et autres services liés à cette activité).

CONSTRUCTION ET RÉPARATION DE NAVIRES :

la fabrication, la réparation et l'entretien des navires, bateaux, plates-formes offshore et navires de ravitaillement offshore.

CONSTRUCTION MARINE :

a fabrication d'équipements et de matériels marins (machines, vannes, câbles, capteurs, matériaux de navire, fournitures pour l'aquaculture, câbles de fond marin, pipelines, etc.) et ingénierie liée à la mer, telle que développement et construction.

TRANSFORMATION DES FRUITS DE MER :

transformation et distribution de fruits de mer et micro et macro-algues (activité économique liée à la préparation et la préservation du poisson, des crustacés et des mollusques ; production de farines de poisson pour consommation humaine et alimentation animale ; ainsi que le traitement des algues).

PORTS :

l'exploitation et la gestion des ports, tels que le stockage, le chargement et l'activité de déchargement.

TOURISME MARITIME ET CÔTIER, Y COMPRIS LES INDUSTRIES DE LA CROISIÈRE :

les installations de tourisme et de loisirs liés à la mer (sports nautiques, pêche récréative, aquariums, excursions dans des habitats culturels sous-marins, etc., restaurants, hôtels, hébergements en bord de mer et campings situés près de la côte).

R & D ET ÉDUCATION MARINES :

activités liées à la recherche et au développement, Éducation et formation. (Universités, instituts de recherche, etc.).

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS CÔTIÈRES :

activités de construction et de gestion conçues pour protéger les côtes de l'érosion côtière croissante et des inondations en raison de l'évolution du niveau de la mer.

(Source : adapté par Grimes de OCDE, 2016)

INDUSTRIES MARITIMES ÉMERGENTES

• AQUACULTURE MARINE :

production à la ferme de fruits de mer et de micro et macro algues.

• ÉNERGIE ÉOLIENNE OFF-SHORE :

la production d'énergie éolienne par la production d'électricité en mer. La construction de parcs éoliens en mer est incluse dans la construction navale puisque les parcs éoliens en mer sont produits par des constructeurs de navires.

• MINES MARINES ET DES FONDS MARINS :

la production, l'extraction et la transformation de ressources non vivantes dans les fonds marins ou l'eau de mer. Cela comprend les minéraux et les métaux des fonds marins (dans les grands fonds), diamants dans les eaux de l'estuaire, agrégats marins (calcaire, sable et gravier) et extraction de minéraux dissous dans l'eau de mer.

• PÉTROLE ET GAZ EN EAUX ULTRA PROFONDES ET PROFONDES :

l'activité économique liée à l'exploration et extraction de pétrole brut et de gaz naturel en mer, et comprend l'exploitation et la maintenance des équipements ainsi que les services d'exploration liés à cette activité.

• ÉNERGIE RENOUVELABLE OCÉANIQUE :

la production d'énergie renouvelable marine (énergie marémotrice, énergie houlomotrice, énergie osmotique et conservation de l'énergie thermique des mers).

• SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE MARITIMES :

l'activité économique liée aux produits et services (pollution, contrôle de la pêche, recherche et sauvetage, défense).

INDICATEURS GLOBAUX ET RÉGIONAUX

MONDE

3/4

DES GRANDES VILLES DANS LE MONDE SONT SITUÉES LE LONG DE LA CÔTE (PNUE).

**70 % EN VALEUR
90 % EN VOLUME**

DU COMMERCE MONDIAL EST FACILITÉ PAR LA MER (OMI).

30 %

DE LA PRODUCTION DU PÉTROLE ET DU GAZ DANS LE MONDE SE FAIT EN MER (BANQUE MONDIALE).

25 %

DU CO₂ SUPPLÉMENTAIRE AJOUTÉ DANS L'ATMOSPHÈRE PAR LA COMBUSTION COMBUSTIBLE FOSILES SONT ABSORBÉS PAR LES OCÉANS. (BANQUE MONDIALE).

660 À 820 MILLIONS

DE PERSONNES DANS LE MONDE DÉPENDENT POUR LEUR SUBSISTANCE DES INDUSTRIES DE L'ÉCONOMIE BLEUE.

50 %

DE LA POPULATION MONDIALE VIT À MOINS DE 60 KILOMÈTRES DE LA MER (PNUE).

15 %

DES PERSONNES DIRECTEMENT ENGAGÉES DANS LA PÊCHE DANS LE MONDE SONT DES FEMMES (FAO).

MÉDITERRANÉE

512 MILLIONS

HABITANTS EN 2018 (6,7% DE LA POPULATION MONDIALE).

40 %

E LA POPULATION DES PAYS DU NORD DE LA MÉDITERRANÉE VIT SUR LA CÔTE.

60%

DE LA POPULATION DES PAYS DE L'EST ET DU SUD DE LA MÉDITERRANÉE VIT SUR LA CÔTE.

60%

DU PIB DES PAYS MÉDITERRANÉENS EST PRODUIT PAR LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE (PLAN BLEU).

9.8%

EST LA CONTRIBUTION EN 2017 DES PAYS MÉDITERRANÉENS AU PIB MONDIAL (PLAN BLEU).

INDICATEURS DE LA CÔTE ALGÉRIENNE

55

STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DANS DES VILLES CÔTIÈRES POUR UNE CAPACITÉ DE TRAITEMENT TOTALE DE 7 724 780 EQ H, SOIT 48,16% DE LA CAPACITÉ TOTALE INSTALLÉE AU NIVEAU NATIONAL.

300 000

PERSONNES EN ALGÉRIE TRAVAILLENT DIRECTEMENT DANS LES MÉTIERS LIÉS À LA MER.

17 %

DE LA POPULATION DU PAYS EST ALIMENTÉ EN EAU POTABLE PAR LE DESSALEMENT DE L'EAU DE MER.

28%

BANDE LITTORALE DE 100 M ARTIFICIALISÉE.

3/4

DES GRANDES VILLES DU PAYS SONT SITUÉES LE LONG DE LA CÔTE.

95%

DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DE L'ALGÉRIE AVEC LE MONDE PASSENT PAR LA MER.

41

COMMUNES PAR LES 100 COMMUNES LES PLUS HABITÉES DU PAYS SE TROUVENT SUR LE LITTORAL.

1/3

DE LA POPULATION ALGÉRIENNE VIT DANS LES WILAYAS LITTORALES.

65 000

INSCRITS MARITIMES DANS DES MÉTIERS DE LA PÊCHE

18

PARMI LES 100 COMMUNES LES PLUS HABITÉES DU PAYS ONT UNE FAÇADE MARI-TIME.

3 DES 4

PLUS IMPORTANTES MÉTROPOLIS DU PAYS SONT LITTORALES : ALGER, ORAN ET ANNABA.

**337.1
HABITANTS/KM²**

LA DENSITÉ DE LA POPULATION DANS LES VILLES CÔTIÈRES.

22.6%

BANDE LITTORALE DE 300 M ARTIFICIALISÉE.

6 000 TONNES

DE PRODUCTION AQUACOLE ANNUELLE.

90 000 TONNES

DE PRODUCTION HALIEUTIQUE ANNUELLE.

14

WILAYAS LITTORALES POUR 139 COMMUNES CÔTIÈRES.

2 110 000 M³/J

D'EAU DESSALÉE (770 MILLIONS M³/AN), ALIMENTANT EN EAU POTABLE PLUS DE 7 MILLIONS D'HABITANTS.



TRANSPORT MARITIME²

Le transport maritime est crucial pour l'économie nationale, la quasi-totalité du commerce international étant réalisée par voie maritime. Près de 95% des échanges internationaux de l'Algérie transitent par voie maritime, 40 000 navires longent annuellement les côtes algériennes, 11 000 navires touchent les ports algériens. L'Algérie vise à renforcer ses infrastructures portuaires à travers l'extension des plateformes portuaires et la réalisation du nouveau grand port centre, et ce, pour répondre aux besoins évolutifs en matière de transport maritime et améliorer la qualité des services portuaires. La stratégie du secteur du transport maritime vise en priorité le renforcement des terminaux spécialisés à conteneurs : Port d'Alger (900 000 EVP), Bejaia (250 000 EVP), Djendjen (2 000 000 EVP) et Oran (1 500 000 EVP), adossé à un vaste programme de réalisation/modernisation de 08 gares maritimes.



PÊCHE

La production moyenne de la pêche se situe entre 80 000 et 100 000 tonnes/an. Le stock de pêche exploitable a fait l'objet de cinq campagnes d'évaluation (1974, 1979, 1982 et 2003-2004) qui ont permis d'estimer la biomasse théorique exploitable. Ce stock est passée de 80 000 tonnes en 1974, 160 000 tonnes en 1982 à 187 000 tonnes en 2004. Une croissance importante de la flottille nationale de pêche a été enregistrée, passant de 1548 en 1990 à 5995 bateaux de pêche en 2022 (+390%). Près de 66 % de la flotte nationale de la pêche est de type artisanal. En parallèle, un accroissement de la population des gens de mer a été enregistré, touchant toutes les catégories de gens de mer et plus particulièrement les marins pêcheurs (65 100 inscrits maritimes en 2021).



AQUACULTURE

La production aquacole marine reste très marginale et représente moins de 5% de la production halieutique totale du pays. Toutefois, des efforts substantiels sont entrepris en vue améliorer à moyen terme, la production aquacole. Pour cela diverses mesures d'incitation et d'accompagnement sont mises en œuvre par le ministère chargé de la pêche et ses partenaires. La production aquacole en 2017 était de 4 200 tonnes pour 33 fermes d'aquaculture marines et 29 fermes aquacoles d'eau douce. Cinq concessions pour l'exploitation de l'anguille ont été accordées au niveau de 05 sites, à Skikda (Oued el Kebir), deux à Boumerdes (Oued Isser et Oued Sibaou) et deux à El Tarf ainsi que les concessions du lac Oubeira et celle au lac Tonga. 44 Zones d'Activité Aquacole marine ont été identifiées en 2018, dont 19 ont été affectées. Dans le domaine continentales 37 ZAA ont été identifiées et 10 d'entre elles ont été affectées.



TOURISME

Le tourisme balnéaire constitue une part importante de l'activité touristique avec 70% des flux touristiques, 52 % des établissements et 60 % des capacités en lits. En outre, 75% des Zones d'Expansion et Sites Touristiques (ZEST), près de 50 % des projets d'investissements en cours sont le fait de projets développés au niveau de la zone côtière. Même s'il est caractérisé par la génération de nombreux emplois notamment temporaires (saison estivale essentiellement), le tourisme balnéaire emploie près de 60% des emplois directs du secteur du tourisme en Algérie. Le tourisme balnéaire fournit actuellement 42 000 emplois directs et 63 000 emplois indirects.

²Source : Rapport OMD 2000-2015 (MAE, 2016)



ASSAINISSEMENT

Grâce à d'importants investissements publics, la situation de l'assainissement dans les villes côtières a été sensiblement améliorée et ce dans une perspective d'amélioration de la qualité des milieux récepteurs et de la protection de la santé publique et conformément aux engagements de l'Algérie dans le cadre de la convention de Barcelone des ODD. La capacité installée de traitement des eaux usées a été portée à 6 Millions Eq/ Habitant, contre seulement un million Eq/Habitant en 2005. Un important programme de dépollution industrielle a été mis en place, comprenant la dépollution industrielle des trois plus grands bassins versants (Chlef, El Harrach et Seybouse) recouvrant 24 wilayas du Nord et qui touche 2100 unités industrielles. Les communes côtières du pays ont un taux moyen de raccordement au réseau d'assainissement qui avoisine 92 %.



DESSALEMENT DE L'EAU DE MER

Le recours au dessalement d'eau de mer constitue une option stratégique retenue par le Gouvernement algérien pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des villes et des localités côtières, en particulier celles de l'Ouest et du centre du pays, en raison de la récurrence des situations de déficits pluviométriques. Le programme arrêté en 2003 visait la réalisation de 13 stations de dessalement d'eau de mer (SDEM) pour une capacité totale de 2 310 000 m³/j. Près de 92 % de ce programme est réalisé à ce jour. La réalisation des aménagements en aval des SDEM pour acheminer l'eau vers les réseaux existants a nécessité la pose de plus de 1.160 km de conduites et 37 ouvrages de stockage ont été réalisés pour une capacité totale de 521.000 m³ et 25 stations de pompage de capacité variant entre 200 m³/h et 8330 m³/h.



ÉNERGIE ET CANALISATION

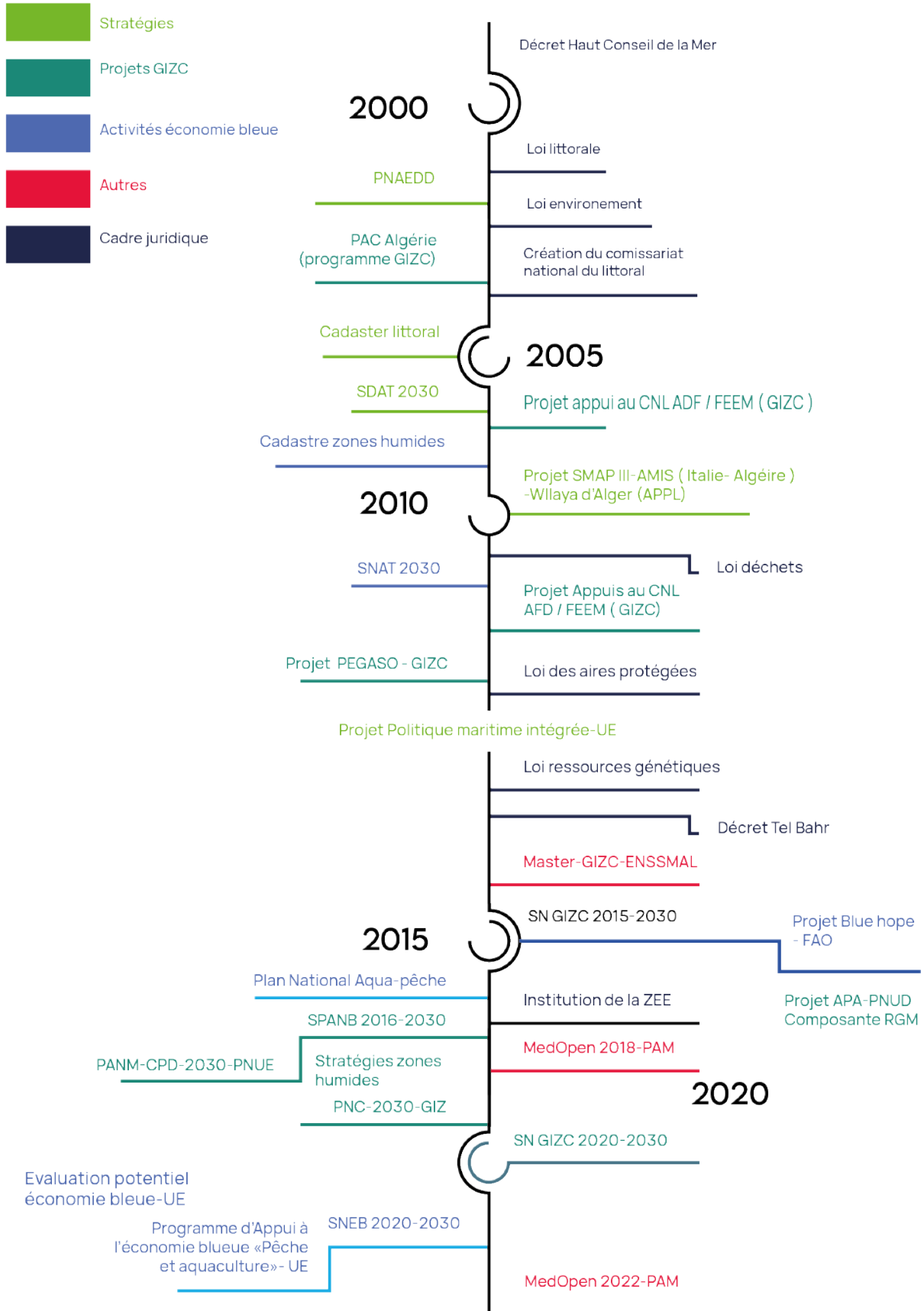
13 centrales thermiques ou électriques fonctionnant principalement au gaz naturel et utilisant le pétrole léger comme combustible d'appoint sont situées à proximité de la mer en Algérie et la majorité d'entre elles utilisent pour le refroidissement des process l'eau de mer. Concernant les pipelines d'exportation des hydrocarbures, l'Algérie utilise celui reliant Kouidet-Draouche commune de Berrihane and la wilaya d'El-Tarf à porto botte à Cagliari en Sardaigne (Italie). Le pipeline qui démarre de la commune de Sidi-Ben-Adda wilaya d'Ain Témouchent relie Almeria en Espagne. Il existe 5 pipeline alimentant les bouées de chargement de pétrole, deux à Bethioua-Arzew, deux à Skikda et une à Bejaïa.



CÂBLES SOUS-MARINS

La liaison à fibre optique sous-marine la plus importante de l'Algérie est la nouvelle liaison « ORVAL » liant Oran à Valence, d'une capacité de 100 Gbps et d'une longueur de 563 Km, qui s'ajoute aux deux câbles déjà existant, à savoir la première ligne Alpal2 qui lie Alger à Palma et la seconde SMW4 liant Annaba à Marseille. Au niveau de cette dernière, des travaux de transfert du câble vers une nouvelle "chambre d'atterrissage sécurisée", située à 100 m de la plage de Sidi Salem ont été réalisés en avril 2017 pour sécuriser le câble après les dommages qu'il a subi suite à des intempéries.

HISTORIQUE DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN ALGERIE



LES HAUTEURS POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN ALGÉRIE

En 2017-2018, l'Algérie a fait l'objet d'une évaluation de son potentiel en économie bleue dans le cadre de la composante « Politique maritime intégrée et changement climatique » du programme « Facilité de dialogue euro-méditerranéen et d'échange de bonnes pratiques » qui était destiné à l'évaluation de ce potentiel dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. L'analyse qualitative préliminaire du potentiel de l'économie bleue a révélé, eu regards aux éléments d'appréciation disponibles, quatre catégories de secteurs maritimes et côtiers en termes de potentiel en économie bleue :

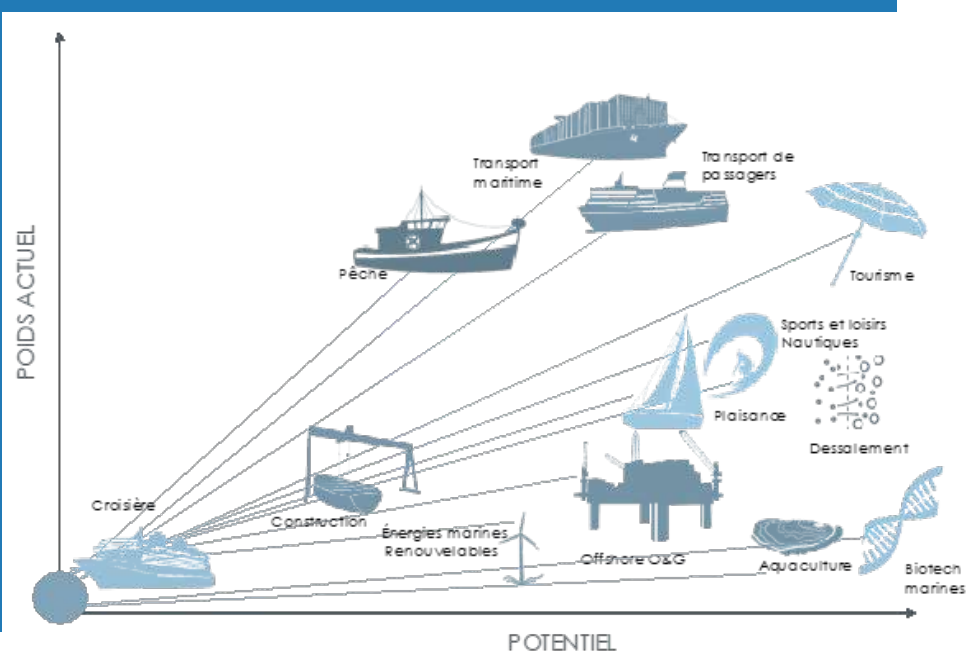
i. Les secteurs maritimes « traditionnels » qui ont un potentiel relativement bien identifié et qui constituent l'essentiel du PIB maritime actuel de l'Algérie ont une marge de progressions qui diffère selon les secteurs. Néanmoins, globalement ils exploitent une part importante de ce potentiel. On retrouve dans cette catégorie la pêche, essentiellement de type artisanal qui est à un niveau d'exploitation du capital naturel plein pour certaines catégories d'espèces et dans certaines zones de pêche ayant entraîné une surexploitation localisée. Dans cette première catégorie se retrouvent également le transport des marchandises et celui des passagers.

ii. Un second cortège d'activités représenté par les sports nautiques, les loisirs, le tourisme balnéaire de type national et dominé par le tourisme de masse sont à la limite de cette catégorie ainsi que le dessalement de l'eau de mer qui sont à un niveau d'utilisation relativement moyen, en progrès et avec un fort potentiel de développement.

iii. Une troisième catégorie représentée par la construction et la réparation navale ainsi que les énergies renouvelables et l'offshore « pétrole et gaz » qui sont à des niveaux d'exploitation actuelle très faibles mais qui selon quelques évaluations, ont un potentiel de développement moyen, voire important, cela dépendra des évaluations plus précises qui seront faites à l'avenir.

iv. Les biotechnologies marines et l'aquaculture marine constituent une troisième catégorie avec un faible PIB actuellement mais avec un potentiel avéré très important pour l'avenir.

v. Les activités de la croisière sont quasiment inexistantes actuellement alors que leur potentiel doit faire l'objet d'une évaluation détaillée.



GOVERNANCE

La mise en œuvre de l'économie bleue requière une gouvernance adaptée et basée sur la cohérence de l'action de l'État en mer et sur le littoral ainsi qu'un très haut niveau de coordination interinstitutionnelle et l'imbrication des échelles de la planification, de la décision et de la mise en œuvre. Ce type de gouvernance suppose, aussi, que les conditions nécessaires sont créées pour l'identification et la mobilisation des parties et acteurs influents et dépendants de la mer et du littoral avec une cartographie précise des conflits d'usage et d'intérêt. A cet égard, lors du processus intense de consultation avec les acteurs au niveau central et local pour la préparation de la première stratégie de l'Algérie sur l'économie bleue, il est clairement apparu que l'articulation institutionnelle et les chaînes décisionnelles de l'économie bleue gagneraient à organiser l'action de l'État sur l'économie bleue à trois niveaux. Le premier concerne le niveau national, c'est-à-dire, celui qui détermine l'échelle stratégique et toutes les actions et mesures qui doivent être conduites à partir des départements ministériels et leur entités nationales sous tutelle. Le seconde concerne le niveau régional, en considérant les trois régions de la programmation du SNAT avec leur extension maritime, soit la région nord-ouest, la région nord centre et la région nord Est. Le troisième niveau est celui de la wilaya.

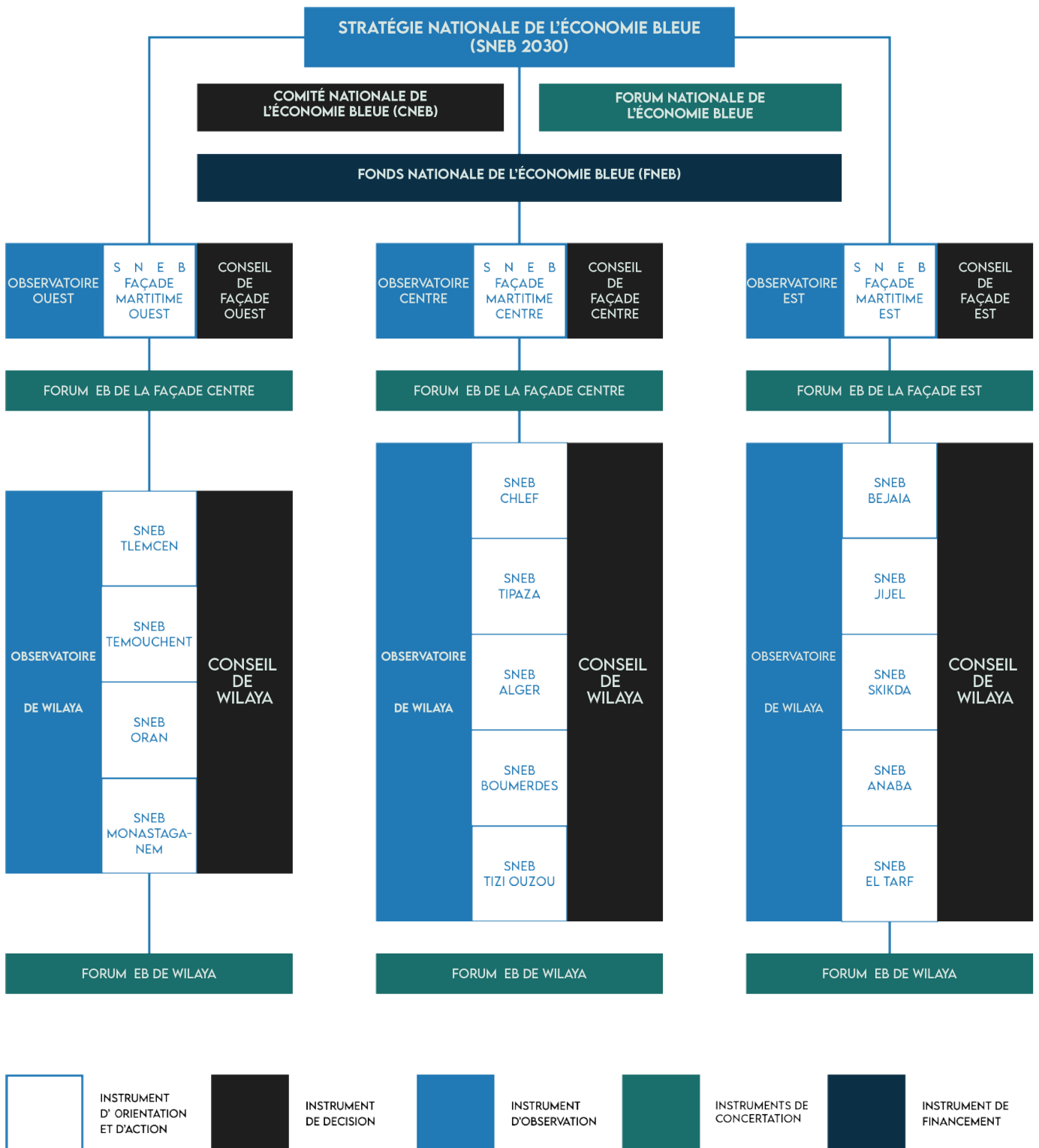


Schéma de gouvernance de l'économie bleue en Algérie (source : Grimes, 2021)

MESSAGES CLES DE L'ÉCONOMIE BLEUE

EVALUER

LA CONTRIBUTION DU CAPITAL MARITIME NATUREL AU BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR SOUTENIR LES DÉCISIONS POLITIQUES QUI VEILLENT À L'ÉQUILIBRE ENTRE LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE BLEUE.

INVESTIR

DANS L'UTILISATION DES MEILLEURES SCIENCES, DES DONNÉES ET TECHNOLOGIES POUR SOUTENIR LA GOUVERNANCE ET LES DÉCISIONS DE GESTION AFIN DE PROMULGUER DES CHANGEMENTS À LONG TERME.



PRIORISER

EN FONCTION DE SES PROPRES PRIORITÉS ET CIRCONSTANCES, LES INVESTISSEMENTS APPROPRIÉS EN SE BASANT SUR UNE ÉVALUATION PRÉCISE DE SON CAPITAL NATIONAL, NATUREL, HUMAIN ET PRODUCTIF.

ANTICIPER

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES IMPACTS SUR LA MER ET LE LITTORAL ET S'Y ADAPTER.



PRÉSERVER

LA SANTÉ DE LA MER À TRAVERS DES INSTRUMENTS FINANCIERS CIBLÉS - Y COMPRIS LES FONDS BLEUS, LES ASSURANCES ET LES SWAPS DETTE/ADAPTATION D'ADAPTATION.

METTRE

EN ŒUVRE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER (CADRE JURIDIQUE DES ACTIVITÉS DANS LES MERS ET LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES MERS OcéANS ET DE LEURS RESSOURCES.



INCLURE

DE MANIÈRE EFFECTIVE ET FAIRE PARTICIPER TOUS LES GROUPES SOCIÉTAUX, ET FAIRE APPEL AUX CONNAISSANCES ET PRATIQUES TRADITIONNELLES POUVANT SOUTENIR L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE.

ARBITRER

LES ACTIVITÉS MARITIMES ET CÔTIÈRES À TRAVERS DES PLANS LOCAUX SPATIAUX, INCLUANT LA PLANIFICATION DE L'ESPACE MARITIME.

PLACER

LE SECTEUR PRIVÉ ET LES ENTREPRISES COMME MOTEUR DU COMMERCE, DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DES EMPLOIS, QUI SONT ESSENTIELS À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ.

OBSERVER

LES CHANGEMENTS ET LES TRAJECTOIRES À TRAVERS DES OBSERVATOIRES DE L'ÉCONOMIE BLEUE.

CRÉER

UNE COMMUNAUTÉ DE L'ÉCONOMIE BLEUE À TRAVERS LES CLUSTERS / PLATEFORMES QUI METTENT EN LIEN DES GROUPES PROFESSIONNELS ET SOCIAUX AUTOURS DES INTÉRÊTS LIÉS À L'ÉCONOMIE BLEUE DURABLE.



CONSTRUIRE

DES COMPÉTENCES « BLEUES » ADAPTÉES AUX DÉFIS ANCIENS ET NOUVEAUX DE LA MER ET DES CÔTES.

STRATÉGIE NATIONALE DE L'ÉCONOMIE BLEUE (SNEB 2030)

La mer et les littoraux offrent une véritable opportunité de développement de l'Algérie. A condition de les préserver, les ressources marines et les espaces maritimes et littoraux peuvent constituer une alternative économique créatrice de richesse, d'emplois, de bien-être et de valeur pour tout le pays. Leur valorisation nécessite une action coordonnée sur le long terme de tous les acteurs et tous les secteurs, à toutes les échelles du territoire et de la décision.

AXES/ENJEUX

- Contribuer à la gouvernance globale des mers et des océans (échelles globale & régionale) ;
- Améliorer et adapter la gouvernance maritime (niveaux national, inter-wilayas, wilaya, local) ;
- Améliorer l'intégration et la résilience des villes côtières par rapport aux enjeux maritimes et côtiers ;
- Protéger et valoriser les potentiels des écosystèmes marins et maintenir durablement les services que ces écosystèmes prodiguent à la société ;
- Contribuer à la sécurité sanitaire du pays ;
- Contribuer à la sécurité alimentaire du pays ;
- Contribuer à la sécurité hydrique et énergétique du pays ;
- Apporter une réponse adaptée au défi climatique dans les zones marines et côtières
- Contribuer à la résilience socio-économique et de l'emploi, notamment des jeunes ;
- Partager et transmettre les principes du développement durable et de l'économie bleue ;
- Financer durablement et de manière efficiente l'économie bleue.

AXE 1 : CONTRIBUER À LA GOUVERNANCE GLOBALE DES MERS ET DES OCÉANS

- 1) OS 1.1 : Participer activement aux dynamiques internationales (ONU, FAO, OMI, ...) et régionales (UpM, PAM, CGPM, 5+5, WestMed, UMA, Union Africaine, ligue arabe) sur les questions transfrontalières (ex. stratégies de bassins), notamment sur les thématiques de sécurité et sûreté maritimes ou en ligne avec de la stratégie Africaine Intégrée pour les Mers et les océans (AIM) 2050 de l'UA, Agenda 2063 (Aspiration 1,15).
- 2) OS 1.2 : Promouvoir, et développer la coopération au niveau régional en faveur de l'économie bleue, notamment en matière de contrôle et de surveillance de l'espace et des activités maritimes (pêche, trafic maritime, ...), pour lutter contre les pollutions et les rejets illicites, la pêche INN et les trafics transfrontaliers.
- 3) OS 1.3 : Mettre en œuvre les engagements de l'Algérie dans le cadre des Conventions, Protocoles, Accords et autres instruments juridiques internationaux en lien avec la mer et les côtes.
- 4) OS 1.4 : Soutenir la planification des espaces maritimes en Méditerranée (contribution – considération d'un cadre national).
- 5) OS1.5 : Intégrer les réseaux et clusters maritimes traitant des thématiques de l'économie bleue en Méditerranée.

AXE 2 : AMÉLIORER ET ADAPTER LA GOUVERNANCE POUR LA MER ET LE LITTORAL (NATIONAL, INTER-WILAYAS, WILAYA, LOCAL)

- 1) OS2.1 Développer une gouvernance opérationnelle et durable de l'Économie Bleue pour la SNEB et ses déclinaisons territoriales (organisation, inter-sectorialité, des échelles dans une logique de développement durable du territoire).
- 2) OS 2.2 : Adapter le cadre législatif national.
- 3) OS2.3 Mutualiser, fédérer et intégrer dans une logique de « plateforme de plateformes » les capacités de suivi, évaluation, contrôle, surveillance et monitoring
- 4) OS2.4 Assurer une meilleure coordination de l'action de l'État en mer
- 5) OS 2.5 : Développer les capacités de gestion, de surveillance, de protection et de valorisation de l'espace maritime national.
- 6) OS2.6 Renforcer les mécanismes d'intégration/participation de la société civile, dont le genre dans le processus de consultation, concertation et mise en œuvre.
- 7) OS2.7 Promouvoir et renforcer les mécanismes à tous les niveaux visant à engager durablement les administrations clés dans l'économie bleue, notamment par une approche intégrée et unifiée par la planification des espaces maritimes et littoraux (PEM, GIZC, interactions terre-mer) et cohérente avec l'aménagement du territoire
- 8) OS2.8 Créer, adopter et mettre en œuvre le cadre légal et les mécanismes opérationnels pour la mise en place, l'organisation, le fonctionnement et le développement des pôles d'innovation et d'excellence de l'EB (dont incubateurs).
- 9) OS2.9 Mettre en place un mécanisme opérationnel de suivi et d'évaluation des actions menées par la SNEB.
- 10) OS 3.10 Informer et convaincre les décideurs politiques, les acteurs économiques et financiers ainsi que la société civile de la SNEB.

AXE 3 : AMÉLIORER L'INTÉGRATION ET LA RÉSILIENCE DES VILLES CÔTIÈRES PAR RAPPORT AUX ENJEUX MARITIMES

- 1) OS3.1 Mettre en œuvre une planification du domaine littoral basée sur une cohérence entre la terre et la mer et favorisant le développement de l'économie bleue.
- 2) OS3.2 Intégrer les ports dans les processus de planification des villes côtières.
- 3) OS3.3 Assurer une complémentarité entre les instruments de planification de l'espace en cohérence avec le SNAT.
- 4) OS3.4 Assurer un taux d'ouverture de plages sécurisées et sûres sur le plan sanitaire en adéquation avec la demande des populations et des collectivités côtières.

AXE 4 : PROTÉGER ET VALORISER LES POTENTIELS DES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET LITTORAUX

- 1) OS4.1 Assurer la valorisation/protection du capital naturel et l'exploitation durable des ressources marines et côtières.
- 2) OS4.2 Promouvoir et développer dans le domaine des biotechnologies marines pour la production médicale et paramédicale
- 3) OS4.3 Promouvoir et développer les solutions basées sur la nature
- 4) OS4.4 Définir et gérer les aires marines protégées comme un outil de l'économie bleue avec des objectifs de gestion, de protection et développement durable

AXE 5 : CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ SANITAIRE DU PAYS

- 1) OS5.1 Surveiller et améliorer la qualité des eaux marines (usage privé, collectif et économique).
- 2) OS5-2 Renforcer le dispositif national de prévention et de lutte contre les activités générant des déchets pouvant compromettre la santé publique.

AXE 6 : CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DU PAYS PAR UNE PRODUCTION DURABLE

- 1) OS6-1 Renforcer et améliorer la contribution des secteurs maritimes et les secteurs connexes à la sécurité alimentaire du pays.
- 2) OS6.2 Développement de modèles de consommation et de la production durables de ressources marines basés sur les bonnes pratiques, incluant la mise en œuvre de l'économie circulaire.

AXE 7 : CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ HYDRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- 1) OS 7.1 Réduire les effets négatifs du dessalement de l'eau de mer, notamment à travers la valorisation des rejets saumures.
- 2) OS 7.2 Développer les usages dérivés (eaux usées, boues des stations d'épuration).
- 3) OS 7.3 Considérer et développer la contribution de la thalasso thermie.
- 4) OS 7.4 Explorer, promouvoir et développer les Énergies Marines Renouvelables alternatives
- 5) OS 7.5 Améliorer l'efficacité et l'efficacité énergétiques des infrastructures côtières et maritimes

AXE 8 : APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE AU DÉFI CLIMATIQUE

- 1) OS 9.7 Adapter l'offre de la formation scolaire, professionnelle et universitaire aux enjeux et besoins sectoriels de l'économie bleue.
- 2) OS 9.8 Créer des pôles de formation – réseaux des écoles dans les domaines de l'économie bleue en lien avec les orientations nationales/régionales de développement en soutien à l'entrepreneuriat (incubateur pépinières d'entreprises, ...)
- 3) OS 9.9 Développer des guides et des outils pédagogiques pour la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de développement durable et soutenir l'accompagnement au changement
- 4) OS 9.10 Harmoniser les programmes et les projets de recherche scientifique universitaire et des projets de R & D avec les enjeux de l'EB, notamment industriels
- 5) OS 9.11 Soutenir et confirmer l'approche par compétence
- 6) OS 9.12 Développer les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets
- 7) OS 9.13 Désenclaver les zones rurales littorales en diversifiant les activités économiques

AXE 9 : PARTAGER ET TRANSMETTRE LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE BLEUE

- 1) OS 10.1 Communiquer et informer sur les enjeux et les actions de l'économie bleue
- 2) OS 10.2 Repenser l'éducation en intégrant l'approche économie bleue, l'économie circulaire : bonnes pratiques environnementales

AXE 10 : FINANCER DURABLEMENT ET DE MANIÈRE EFFICIENTE L'ÉCONOMIE BLEUE

- 1) OS 11.1 Optimiser le cadre fiscal et parafiscal pour le développement de l'Économie bleue
- 2) OS 11.2 Repenser les mécanismes d'incitation financière pour les secteurs
- 3) OS 11.3 Soutenir/ développer l'attractivité pour les investissements/investisseurs
- 4) OS 11.4 Développement des approches par projet et partenariats (PPP)

LES CONNAISSANCES ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ÉLÉMENTS INCONTOURNABLES DE L'ÉCONOMIE BLEUE



Le développement de l'économie bleue requiert une base solide de connaissances, indispensable à l'exploration, la compréhension et la valorisation de l'écosystème marin ainsi que l'utilisation durable de ses ressources naturelles. Cette base en connaissances couvre de nombreux champs scientifiques allant de l'organisation du fonctionnement des composantes vivantes et non vivantes de cet écosystème aux aspects socio-économiques et toutes les activités en lien avec le milieu marin. La science et le savoir permettent aujourd'hui, d'envisager de plus en plus de solutions pour faire face aux défis de l'alimentation humaine et animale, de la santé publique et de la demande en énergie en s'appuyant sur les ressources marines.

Les efforts consentis par l'Algérie pour développer des compétences maritimes ont permis d'élargir le nombre des établissements universitaires assurant l'enseignement supérieur et la recherche scientifique à 17 établissements universitaires, dont l'unique école supérieure spécialisée dans les sciences de la mer établie à Alger, en l'occurrence l'école nationale supérieure des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral. Une dizaine d'autres établissements anniver-

saires couvrent partiellement des domaines liés à la gouvernance, l'économie ou les politiques maritimes, comme le droit maritime, la gestion, l'économie ou la planification.

Dans le domaine de la recherche scientifique, sept laboratoires de recherche sous la bannière de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement technologique se sont organisés à travers des équipes de recherche couvrant divers aspects scientifiques, notamment :

- i. **La structure et le fonctionnement de la biodiversité marine et littorale.**
- ii. **La pollution et l'environnement marin.**
- iii. **La gestion, la protection et la prospective marine et littorale.**
- iv. **Les biotechnologies marines et la valorisation des produits et coproduits de la mer**
- v. **La connaissance, la protection et la gestion des ressources halieutiques,**
- vi. **La connaissance et le développement de l'aquaculture marine.**
- vii. **Le droit de l'environnement**
- viii. **Les risques majeurs et les changements climatiques dans les zones marines et littorales.**



Ces laboratoires de recherche sont disséminés le long de la côte et arrivent à couvrir sur le plan géographique l'essentiel de celle-ci, en assurant une relative représentativité spatiale, notamment à Tlemcen, Oran, Mostaganem, Chlef, Tipaza, Alger, Bejaia, Jijel, Annaba et El Tarf. Toutefois, l'essentiel de la force de frappe scientifique nationale est concentré au niveau d'Alger, Annaba, Mostaganem et Oran. Ce schéma d'organisation montre un

certain déséquilibre dans la distribution des capacités scientifiques au niveau du littoral algérien. Toutefois, ce déséquilibre peut largement être compensé par une organisation en réseau des équipes et laboratoires de recherche qui tarde à se concrétiser.

La refonte des programmes d'enseignements supérieur engagée en mars 2022 au niveau de l'École Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral, vise, entre autres, à adapter les contenus, les supports et les pratiques pédagogiques afin de produire des compétences d'ingénieurs qui sont en phase avec les défis maritimes actuels et futurs de l'Algérie et adaptés à la demande et aux besoins des secteurs utilisateurs, qu'ils soient de type économique, institutionnel ou académique. De même, il est difficile de découpler l'innovation de la modernisation de la gestion des activités maritimes et par voie de conséquence du développement de l'économie bleue. C'est dans ce sens que la multiplication des incubateurs, des accélérateurs et d'autres mécanismes d'accompagnement à l'entrepreneuriat constitue une orientation et un signal fort quant à la transformation de

vision de la sphère de l'emploi et de l'entrepreneuriat en Algérie. A ce titre, l'économie bleue compte de larges segments encore inconnus, ce qui laisse à penser que de réelles opportunités de développement d'activités et de projets liés à la mer devront être explorées et évaluées dans une perspective de diversifier et augmenter l'offre d'emplois bleus durables, notamment chez les jeunes. Cette démarche est également sous-tendue par la volonté du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à contribuer à l'amélioration du PIB maritime de l'Algérie.

STRATÉGIE NATIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (SN GIZC 2030)

La Stratégie Nationale de GIZC est une Co-construction qui exprime des attentes consensuelles et une vision nationale commune et partagée en ce qui concerne le développement durable de la zone côtière. Cette stratégie doit veiller à mettre en place les éléments d'une gouvernance adaptée, assurant à la fois l'intégration et l'harmonisation des intérêts multiples dans la zone côtière. La SN GIZC a pour objectif également d'identifier de manière claire les priorités d'action dans la zone côtière ainsi que les leviers et moyens nécessaires, permettant de parvenir au développement durable du littoral.

La vision de la SN GIZC 2020-2030 est déclinée comme suit : « Assurer, par une utilisation rationnelle des ressources côtières et marines, à travers une participation effective et efficace de l'ensemble des parties prenantes, le développement durable des zones côtières et marines et le maintien des divers services rendus par ces écosystèmes ».

AXES STRATEGIQUES DE LA STRATEGIE NATIONALE DE GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES

OS1 : CONSOLIDATION ET MISE EN COHÉRENCE DE L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LA ZONE CÔTIÈRE

OS 2 : DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME NATIONAL D'OBSERVATION, DE SUIVI CONTINU ET D'ÉVALUATION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

OS 3 : AUGMENTATION DE LA RÉSILIENCE DES ZONES CÔTIÈRES FACE AUX RISQUES CÔTIERS ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OS 4 : DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE GESTION INTÉGRÉE ET DURABLE, DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION DU CAPITAL NATUREL DES ZONES CÔTIÈRES

OS 5 : RENFORCEMENT ET AMÉLIORATION DU CADRE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUR LES ZONES CÔTIÈRES

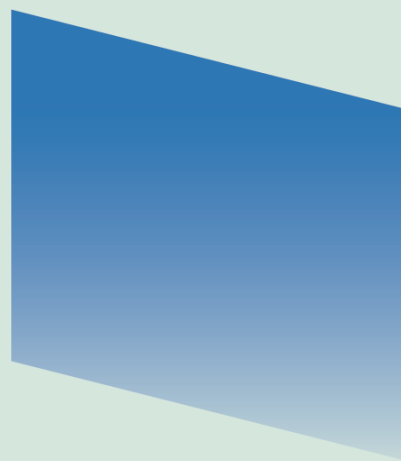
OS 6 : DÉVELOPPEMENT DES STRATÉGIES ET DES PLANS DE FINANCEMENT DURABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA GIZC

OS 7 : ÉTABLISSEMENT DE LIENS OPÉRATIONNELS ENTRE LA GIZC, L'ÉCONOMIE BLEUE ET LA PLANIFICATION DE L'ESPACE MARITIME

OS8 : RENFORCEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES ACTIVITÉS MARITIMES ET CÔTIÈRES

OS 9 : RENFORCEMENT, ADAPTATION ET OPTIMISATION DU CADRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

OS 10 : INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES



ENSSMAL - 2022